YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016

DELIBERATION N° 2016/02/360

OBJET : **Adhésion de la Ville d'Yerres à l'Association Sculpt'en Sologne, au titre de l'année 2016**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Ville souhaite organiser un symposium (performance sur bois) au cours du 2ème trimestre 2016 dans le cadre de la 4ème biennale de sculpture,

CONSIDERANT que l'Association Sculpt'en Sologne a déjà mis en œuvre ce type de manifestation et serait disposée à aider la Ville par ses conseils et la transmission de fichiers de sculpteurs intéressés par la démarche,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Ville d'Yerres, au titre de la seule année 2016, à l'Association Sculpt'en Sologne moyennant une cotisation de 100 euros comme membre bienfaiteur,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tout document afférent à cette décision,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 29/02/16 et de la publication le 23/02/16
Le Maire,